

1^{er} octobre 2018 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu et à l'heure ordinaires des assemblées, le lundi 1^{er} octobre 2018, à laquelle étaient présents:

M. Michel Blackburn, conseiller (arrive à 19 h 03)
Mme Annie Girard, conseillère
Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière
M. Vallier Girard, conseiller
M. Olivier Hudon, conseiller
Mme Suzan Lecours, conseillère
M. Claude Riverin, conseiller

Sous la présidence de M. Laurent Thibeault, maire.

7 citoyens présents

Formant quorum, M. Thibeault ouvre la séance à 19 h

168 01-10-2018 3) Lecture et adoption de l'ordre du jour
Résolution 168-2018

M. Claude Riverin propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que lu et rédigé avec la mention que l'article «Affaires nouvelles» demeure ouvert. Le sujet suivant est ajouté :

- ✓ Chemins secondaires;

169 01-10-2018 4) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018
Résolution 169-2018

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, M. Claude Riverin propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'en faire l'adoption avec dispense de lecture.

Dépôt de la liste des comptes payés 5) Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des comptes payés en septembre 2018, totalisant 34 150,24 \$. Cette dernière est disponible sur le site internet de la Municipalité à l'onglet publication.

Dépôt de la liste des revenus reçus 6) Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des revenus reçus en août 2018, totalisant 118 171,95 \$. Cette dernière est disponible sur le site internet de la Municipalité à l'onglet publication.

7) Correspondance

- Un courriel de Bell nous informant sur la pose de fibre optique sur la rue du Quai;
- Un courriel de ZIP Saguenay demandant l'appui de la Municipalité pour un projet de Pêche écoresponsable (PBE) pour l'hiver 2018-2019;

- Une lettre du comité du «Party» de chasse demandant l'autorisation d'utiliser le stationnement du pavillon de la montagne et une dérogation pour le bruit;
- Une lettre de la Maison ISA, invitation à un 5 à 7 pour une activité bénéfice;
- Un courriel de M. Gérald Savard, invitation à participer à un cocktail dinatoire pour la fondation Mère Françoise Simard.

Rapport de l'inspectrice en bâtiment, Septembre 2018 **9a)** Le rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois de septembre est déposé au Conseil.

170 01-10-2018 9c) Propositions réaménagement du parc d'amusement
Résolution 170-2018

M. Michel Blackburn propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité de reporter en novembre la décision sur les propositions de réaménagement du parc d'amusement.

171 01-10-2018 9d) 2^e versement pour les services de la Sûreté du Québec, 21 009 \$
Résolution 171-2018

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité de payer le 2^e versement pour les services de la Sûreté du Québec au montant de 21 009 \$.

172 01-10-2018 9e) Paiement de la facture du fonds de renouvellement incendie, 5 000 \$/annuellement à la MRC du Fjord-du-Saguenay
Résolution 172-2018

M. Michel Blackburn propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité de payer la facture du fonds de renouvellement incendie telle que transmise par la MRC du Fjord au montant de 5000\$.

173 01-10-2018 9f) Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge canadienne. 160 \$/année
Résolution 173-2018

M. Michel Blackburn propose, appuyé par M. Vallier Girard et résolu à l'unanimité de renouveler l'entente de services avec la Croix-Rouge canadienne au montant de 160\$/année. M. Laurent Thibeault, maire et Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord.

174 01-10-2018 9g) Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques 9-1-1
Résolution 174-2018

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté la MRC du Fjord-du-Saguenay, pour procéder à un appel d'offres et de conclure une entente pour le centre des appels d'urgence 9-1-1;

- CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay a conclu une entente avec le centre d'appels d'urgence de la ville d'Alma;
- CONSIDÉRANT QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise de la taxe imposée sur les services téléphoniques aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible;

Pour ces motifs, M. Michel Blackburn propose, appuyé par M. Vallier Girard et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser à compter mois d'octobre 2018 la taxe perçue pour la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord qui sera versée en décembre à la Ville d'Alma, au centre d'appels d'urgence de la ville d'Alma dont le siège social est situé au 140 Saint-Joseph Sud, Alma Québec, G8B 3R1 pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

175 01-10-2018 9h) Autorisation Club Caribou-Conscrits, rélargissement chemin Résolution 175-2018

- Considérant que le chemin reliant le «Petit Nord» au Rang Sainte-Marie sert en hiver comme sentier de motoneige;
- Considérant qu'il doit être rélargi afin de faciliter le passage de la dameuse;
- Considérant que le Club Caribou conscrits effectuera et assumera les coûts reliés à ces travaux;
- Considérant que ledit chemin est la propriété de la Municipalité;

Pour ces motifs, M. Claude Riverin propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'autoriser le Club-Caribou conscrits à procéder aux travaux d'amélioration sur ledit chemin.

176 01-10-2018 9i) Demande d'autorisation à la CPTAQ, Mme Bianca Villeneuve, partie du lot 8-A, rang B, canton de Saint-Germains

- Considérant que Mme Bianca Villeneuve a fait le dépôt d'une demande à la CPTAQ et ce, pur l'utilisation à des fins autres qu'agricole sur une partie du lot 8-A, rang B, canton de Saint-Germains;
- Considérant que l'autorisation de cette demande n'affecterait pas d'avantage l'homogénéité du milieu;
- Considérant que le lot visé par la demande fait partie d'un secteur identifié à l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;
- Considérant qu'il y a d'autres espaces disponibles ailleurs sur le territoire de la Municipalité pour l'usage demandé mais que l'emplacement choisi :
 - Respecte le règlement de zonage de la Municipalité;
 - Possède un potentiel agricole de classe 3 et 4, qu'il comporte des facteurs limitatifs sérieux pour la culture;
 - Est desservi par l'aqueduc municipal;

Pour ces motifs, M. Michel Blackburn propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'autorisation pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, présenté par Mme Bianca Villeneuve sur une partie du lot 8-A, du rang B, canton de Saint-Germains (circonscription foncière de Chicoutimi) d'une superficie de 32 160 m².

Et que la résolution ainsi que la demande soient transmises à la Commission de protection du Territoire Agricole du Québec.

177 01-10-2018 9j) Projet de mise à niveau et d'amélioration des sentiers du quai Résolution 177-2018

- Considérant que la SDECT désire poursuivre la stratégie touristique #6 du Plan d'action et de diversification économique et touristique de Sainte-Rose-du-Nord, c'est-à-dire l'optimisation des sentiers pédestres;
- Considérant que la mise en valeur et le développement des sentiers pédestres se situent au premier rang des priorités de la SDECT;
- Considérant que le comité des sentiers de la SDECT a constaté que des améliorations et/ou corrections majeures doivent être apportées aux sentiers du quai;
- Considérant que le coût total du projet est estimé à 98 780 \$ et que la part de la Municipalité serait de l'ordre de 20 % soit 19 756 \$;
- Considérant que les membres du Conseil prépareront prochainement les prévisions budgétaires de l'année 2019;

Pour ces motifs, M. Michel Blackburn, propose par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité de prévoir le montant de 19 756 \$ dans le budget de l'année 2019 afin de réaliser le projet proposé par la SDECT.

Mme Maryse Girard, directrice générale est autorisée à présenter une demande d'aide financière dans le programme du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

La Municipalité confirme son engagement à payer sa part des coûts admissible au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

La Municipalité désigne Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**178 01-10-2018 9k) Paiement facture MRC du Fjord, matières résiduelles, août 5 894,15\$
Résolution 178-2018**

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Olivier Hudon et résolu à l'unanimité de payer la facture de la MRC au montant de 5 894,15 \$.

179 01-10-2018 9l) Regroupement des Offices municipaux d'habitation de Saguenay, de Bégin, de Saint-David-de-Falardeau, de l'Anse-Saint-Jean, de Larouche, de Petit-Saguenay, de Rivière-Éternité, de Saint-Ambroise, de Sainte-Rose-du-Nord, de Saint-Félix-d'Otis, de Saint-Fulgence et Saint-Honoré

- Attendu que les Office municipaux d'habitation de Saguenay, de Bégin, de Saint-David-de-Falardeau, de l'Anse-Saint-Jean, de Larouche, de Petit-Saguenay, de Rivière-Éternité, de Saint-Ambroise, de Sainte-Rose-du-Nord, de Saint-Félix-d'Otis, de Saint-Fulgence et Saint-Honoré ont demandé l'autorisation de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation de se regrouper;
- Attendu que ces offices ont présenté aux conseils municipaux des villes de Saguenay, de Bégin, de Saint-David-de-Falardeau, de l'Anse-Saint-Jean, de Larouche, de Petit-Saguenay, de Rivière-Éternité, de Saint-Ambroise, de Sainte-Rose-du-Nord, de Saint-Félix-d'Otis, de Saint-Fulgence et Saint-Honoré
- Attendu que les offices municipaux d'habitation présenteront conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant, gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;
- Attendu qu'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Michel Blackburn, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité que le Conseil recommande favorablement le regroupement des Offices municipaux d'habitation de Saguenay, de Bégin, de Saint-David-de-Falardeau, de l'Anse-Saint-Jean, de Larouche, de Petit-Saguenay, de Rivière-Éternité, de Saint-Ambroise, de Sainte-Rose-du-Nord, de Saint-Félix-d'Otis, de Saint-Fulgence et Saint-Honoré.

**179 01-10-2018 9m) Réparation du camion Volvo
Résolution 179-2018**

- Considérant que lors de la séance du Conseil tenue le 10 septembre 2018 a adopté la résolution 162-2018 mentionnant qu'aucune réparation ne devait être effectuée sur le camion Volvo;
- Considérant que le Conseil a demandé de vérifier la possibilité de louer un camion pour la saison 2018-2019;
- Considérant qu'après vérification il n'y a aucune disponibilité de camion à louer;

Pour ces motifs M. Michel Blackburn, propose, appuyée par Mme Suzan Lecours de :

Pocéder aux réparations du camion Volvo afin qu'il puisse être utilisé pour la saison hivernale 2018-2019;

Préparer un cahier de charges dès le début de l'année 2019 afin d'acheter un nouveau véhicule de déneigement.

**180 01-10-2018 7) Invitation 5 à 7 de la Maison ISA, achat d'un billet à 30\$
Résolution 180-2018**

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité d'acheter un billet pour l'activité bénéfique de la Maison Isa qui aura lieu le 17 octobre 2018.

**181 01-10-2018 7) Projet de pêche blanche écoresponsable du comité Zip Saguenay–
Charlevoix
Résolution 181-2018**

M. Olivier Hudon propose, appuyé par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité d'appuyer l'initiative du comité Zip Saguenay-Charlevoix pour son projet de pêche blanche écoresponsable.

**182 01-10-2018 7) Demande d'autorisation et de dérogation pour le «Party» de chasse, le
samedi 20 octobre 2018
Résolution 182-2018**

- Considérant que le comité du Party de chasse organise l'activité *Party de chasse 2018* le samedi 20 octobre 2018;
- Considérant que le comité organisateur désire tenir l'évènement au Pavillon de la Montagne et qu'il a besoin du terrain pour le montage du chapiteau;
- Considérant que le comité demande au Conseil municipal une dérogation sur le bruit pour la soirée du 20 octobre et ce, jusqu'à 2 h du matin;

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyé par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité d'autoriser le comité du Party de chasse à utiliser le terrain du Pavillon de la Montagne afin que l'activité ait lieu et d'accepter la demande de dérogation pour le samedi 20 octobre jusqu'à 2 h du matin en diminuant la « base » le plus possible après 22 h. Cette résolution ne dispense pas le comité organisateur de toute autre autorisation ou permis requis.

183 01-10-2018 9b) Adoption du règlement 280-2018 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
Adoption
du règlement 280-2018 **Résolution 283-2018**

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 280-2018 remplaçant et abrogeant les règlements 228-2012 et 269-2016 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux tel que présenté, afin d'y ajouter la règle sur les obligations d'après mandat.

184 01-10-2018 9o) Levée de la séance
Résolution 184-2018

M. Vallier Girard propose de lever la présente à 20 h 38.

Maryse Girard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Laurent Thibeault, maire